



CCAS D'ERQUINGHEM LYS

ANNEXE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1. CADRE GÉNÉRAL

Le Compte Financier Unique (CFU) du Centre Communal d’Action Sociale d’Erquinghem-Lys retrace l’exécution budgétaire, financière et patrimoniale de l’exercice 2025.

Il est établi conformément :

- au Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.2312-1 et L.2313-1 ;
- à l’article 205 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- au décret n°2022-1246 du 26 septembre 2022 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique ;
- à l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux centres communaux d’action sociale.

Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

2. ÉTABLISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique 2025 a été établi conjointement par l’ordonnateur et le comptable public assignataire.

Il présente une concordance des écritures entre les données issues de la comptabilité de l’ordonnateur et celles du comptable public.

Le CFU est accompagné de l’ensemble des états et annexes réglementaires obligatoires et de l’avis conforme du comptable public attestant de la concordance des données.

3. RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Exécution de l’exercice

Pour l’exercice 2025, la section de fonctionnement fait apparaître les montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement réalisées : **275 460,20 €**
- Recettes de fonctionnement réalisées : **387 701,24 €**

3.2 Résultat de clôture

Le résultat de fonctionnement de clôture de l’exercice 2025 s’établit à :

- **+ 112 241,04 €**

Ce résultat intègre l’ensemble des opérations réelles et d’ordre ainsi que le résultat antérieur reporté.

CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2026

4. RÉSULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 Exécution de l'exercice

Pour l'exercice 2025, la section d'investissement présente :

- Dépenses d'investissement réalisées : **2 684,04 €**
- Recettes d'investissement réalisées : **65 402,16 €**

4.2 Résultat de clôture

La section d'investissement fait apparaître un excédent cumulé de clôture de :

- + 62 718,12 €

5. RESTES À RÉALISER

À la clôture de l'exercice 2025 :

- aucun reste à réaliser en dépenses,
- aucun reste à réaliser en recettes,

n'est constaté.

Les résultats présentés sont définitifs.

6. SITUATION FINANCIÈRE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date du 31 décembre 2025 :

l'équilibre budgétaire du CCAS est respecté ;

- la situation financière ne fait apparaître aucun besoin de financement ;
- les opérations d'amortissement ont été régulièrement comptabilisées conformément à l'instruction M57.

7. PORTÉE DE L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'approbation du Compte Financier Unique 2025 par le Conseil d'Administration :

- arrête définitivement les résultats de l'exercice 2025 ;
- permet la reprise des résultats dans le budget primitif de l'exercice 2026 ;
- constitue un acte exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et au comptable public.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le Président du CCAS, ordonnateur, ne prend pas part au vote.

La présente annexe est indissociable de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS d'Erquinghem-Lys portant approbation du Compte Financier Unique 2025.